



HABILITE INRS

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

DUREE

14 heures si risques
spécifiques ou
12 heures

LIEU

Inter entreprise ou sur votre
site

PUBLIC CONCERNÉ

Tout le personnel de
l'établissement

PRÉ-REQUIS

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 10 personnes maximum
par groupe. (14 pers. sous
certaines conditions)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation progressive
théorique et pratique.
(Exposé, démonstration du
formateur, étude de cas)
Réalisation de cas concrets.

INTERVENANT

Formateur SST validé par
l'INRS

Délivrance :

**Délivrance de la carte
Sauveteur Secouriste du
Travail**

Remise d'un petit livret

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Références :

- Code du travail Article R.4224-15
- Conforme au programme de l'INRS
- Circulaire 53-2007 de la CNAM

Maintien des connaissances :

Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage SST plus fréquent.

PROGRAMME

Secourisme



- Le sauveteur secouriste du travail
- Rechercher les risques persistants pour protéger (Formation générale à la Prévention)
- Examiner la victime et faire alerter
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (Utilisation du DAE)
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint d'une brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- Situations inhérentes aux risques spécifiques
- Contrôle de comportement